



PANTHÉON-ASSAS
UNIVERSITÉ
PARIS

■ GUIDE DU LOGEMENT

Étudiants internationaux



avril 2025

Chères étudiantes, chers étudiants,

Bienvenue à l'Université Paris-Panthéon-Assas.

À Paris et en région Ile de France, il existe de nombreuses possibilités pour se loger : les résidences universitaires, les résidences étudiantes privées, la co- location, les foyers, le logement chez l'habitant, les logements intergénérationnels.

Pour vous accompagner dans votre recherche, nous vous proposons ce guide dans lequel vous trouverez toutes les informations utiles : formalités, aides au financement, liste non-exhaustive des adresses et sites internet proposant des offres de logements par catégories, etc.

Il est important de bien définir vos objectifs avant de commencer votre prospection : type de logement souhaité, meublé ou non meublé, situé dans une résidence étudiante ou chez un particulier, en co-location ou non, la localisation (commerces, transports, proximité de votre établissement), etc. Il est aussi important de lancer votre recherche de logement étudiant le plus tôt possible.

Nous vous souhaitons une bonne recherche.

Assas Welcome desk

Direction de la Stratégie et des Partenariats Internationaux

Informations générales :

Informations utiles

À Paris, il y a souvent un grand nombre de candidats locataires pour un même logement. Les propriétaires privilégieront ceux dont le dossier est complet.

Pour établir le bail, les pièces suivantes vous seront demandées :

- Une pièce d'identité en cours de validité
- Votre carte de séjour (le cas échéant)
- Une pièce justificative de domicile
- Votre carte d'étudiant
- Un document attestant de vos ressources d'étudiant
- Les informations relatives à votre garant : identité, domicile, activité professionnelle, ressources (prévoir les justificatifs)



Attention aux arnaques :

Le propriétaire-bailleur ne peut pas demander de pièces supplémentaires ni de RIB avant la signature du bail. Ne communiquez pas non plus de documents dont l'usage pourrait être détourné par des personnes malveillantes.

Choisir son quartier

Paris est découpée en vingt arrondissements organisés à la manière d'un escargot : le 1^{er} arrondissement est situé au centre de Paris et les autres arrondissements s'enroulent autour.

La Seine coupe la ville en deux : en son milieu d'Est en Ouest, et sépare la Rive Gauche (au sud) et la Rive Droite (au nord).

Pour les étudiants qui cherchent un compromis entre leur temps de trajet domicile-lieu d'études et l'animation/l'ambiance de leur résidence, les quartiers suivants sont les plus prisés :

Le Quartier Latin (5^{ème} et 6^{ème} arrondissements) : c'est le quartier étudiant historique de Paris. Les plus anciennes universités et écoles de Paris y sont concentrées et on y trouve de nombreux bars, cafés, librairies et commerces.

Ce quartier offre également deux espaces verts qui invitent à la détente : le jardin du Luxembourg et le jardin des Plantes.

Attention, ce quartier est l'un des plus chers de Paris en termes de logement.

Gobelins/Mouffetard (5^{ème}, 13^{ème} arrondissement) : situé à proximité immédiate des facultés et des écoles, le quartier est très prisé par les étudiants. C'est un quartier vivant. La rue Mouffetard en particulier est un lieu de sortie très convivial.

Bastille / République/ Oberkampf (11^{ème}, 10^{ème} et 3^{ème} arrondissements) : c'est un quartier très vivant, de jour comme de nuit, connu pour la rue de la Lappe près de Bastille, et à proximité des quartiers « branchés » du Marais et du Canal Saint Martin.

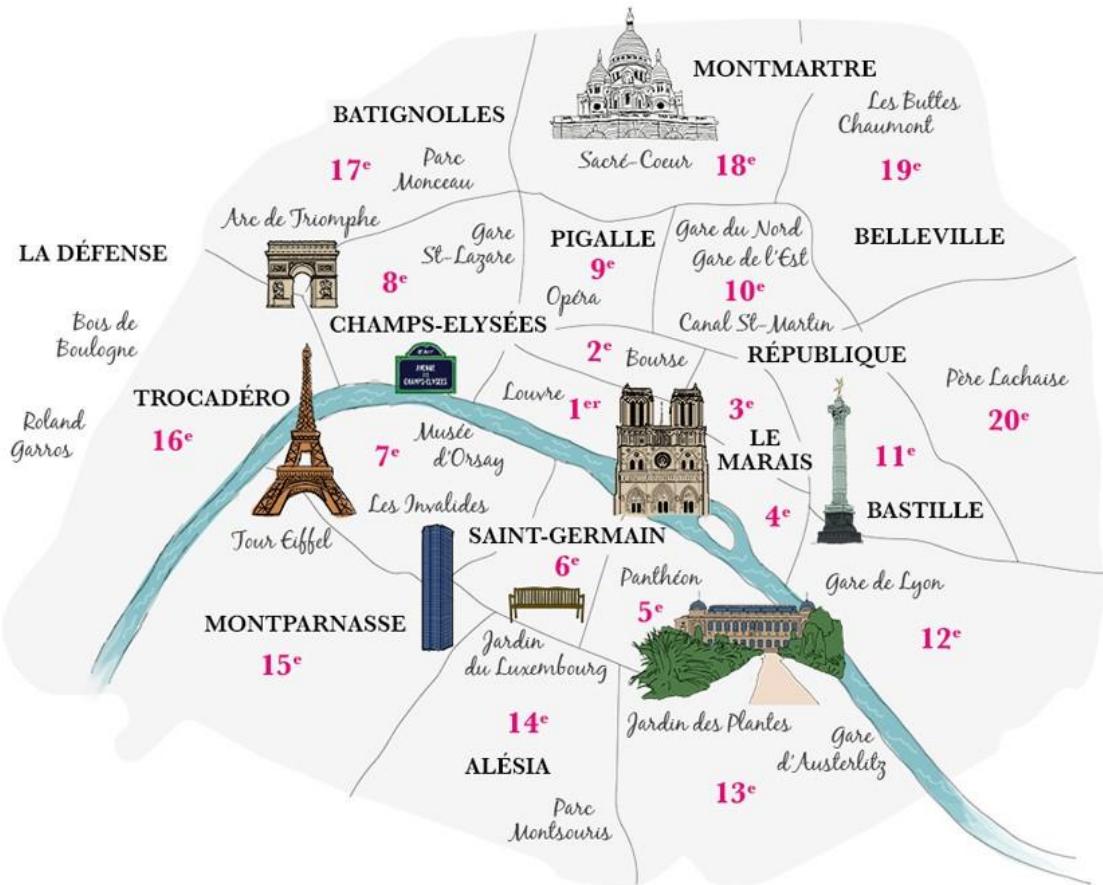
C'est par ailleurs un quartier très bien desservi par les transports en commun qui permet de rejoindre l'hypercentre de Paris facilement.

Le Marais (4^{ème} arrondissement) : c'est l'un des quartiers les plus animés de Paris. Situé dans l'hypercentre, on y trouve de nombreux bars, restaurants et commerces indépendants.

Belleville (19^{ème} et 20^{ème} arrondissements) : situé sur une colline, à la croisée du 19^{ème} et du 20^{ème} arrondissements, Belleville est un quartier connu pour sa diversité. A proximité, le 19^{ème} arrondissement offre ses canaux (Canal de l'Ourcq et Canal Saint-Denis), de grands espaces verts avec le parc des Buttes Chaumont et le parc de la Villette, la Cité de la Musique et la Cité des Sciences.

Les loyers y sont de meilleur marché que dans les quartiers précédents.

↗ Aéroport Roissy Charles de Gaulle



↗ Aéroport Orly

Les autres arrondissements en quelques lignes :

Le **1^{er} arrondissement**, très central, concentre un grand nombre de monuments et est particulièrement apprécié des touristes.

Le **2^{ème} arrondissement**, plus discret que son voisin, abrite de nombreux passages historiques bordés de boutiques à l'ancienne. Les grands boulevards comptent de nombreux restaurants, bars et salles de cinémas.

Le **7^{ème} arrondissement** abrite la Tour Eiffel. Ce quartier est constitué essentiellement de quartiers administratifs, ministères, ambassades et de quelques musées. C'est l'un des arrondissements les plus chers de Paris.

Le **8^{ème} arrondissement** est le quartier de l'Elysée. C'est un quartier élégant qui compte de nombreux hôtels particuliers. L'avenue des Champs Elysées, qui concentre un grand nombre d'enseignes internationales, est très prisée par les touristes.

Le 9^{ème} arrondissement est connu pour ses grands magasins et ses célèbres théâtres et salles de spectacle dont l'Opéra Garnier, les Folies Bergères et l'Olympia.

Le 12^{ème} arrondissement situé au sud-est se caractérise par ses espaces verts dont le Bois de Vincennes et la Coulée Verte. Il est également connu pour l'Opéra Bastille, lieu culturel incontournable.

Le 13^{ème} arrondissement : Il est très contrasté sur le plan architectural. On y trouve la Bibliothèque Nationale Française (BNF) François Mitterrand, la Place d'Italie, la Manufacture des Gobelins, etc. C'est un arrondissement voisin du très prisé 5^{ème} arrondissement où les loyers sont moins chers.

Le 14^{ème} arrondissement « de l'Observatoire » : le 14^{ème} est un arrondissement assez étendu. Il abrite la Cité Internationale Universitaire de Paris (CIUP), le parc Montsouris et la rue commerçante d'Alesia. Les loyers y sont plus accessibles que dans le quartier voisin du 6^{ème}/5^{ème} arrondissements où se situent écoles et universités.

Le 15^{ème} arrondissement : résidentiel, c'est un arrondissement également très vaste et le plus peuplé de Paris. Il est limitrophe des 6^{ème}, 7^{ème} et 14^{ème} arrondissements. Bien desservi par les transports en commun, il permet de relier rapidement l'hypercentre de Paris.

Le 16^{ème} arrondissement : c'est l'un des quartiers chics de l'ouest parisien. Il est bordé par la Seine à l'est et le Bois de Boulogne à l'ouest. C'est un quartier plutôt résidentiel.

Le 17^{ème} arrondissement : c'est l'un des plus grands arrondissements de Paris et l'un des plus contrastés, très chic et cossu d'un côté, et plus populaire de l'autre. Il est bien desservi par les transports en commun et offre de nombreux espaces verts, dont le très chic Parc Monceau.

Le 18^{ème} arrondissement « de la Butte Montmartre » : c'est également l'un des arrondissements les plus peuplés de Paris. On y trouve le Sacré Cœur, Pigalle et le Moulin Rouge ainsi que les quartiers de la Chapelle et de Barbès. C'est un quartier vivant et cosmopolite.

Le 19^{ème} arrondissement : un arrondissement traditionnellement populaire en pleine gentrification. Certains quartiers comme celui de « Belleville » sont devenus très « branchés », mais toujours abordables.

Le 20^{ème} arrondissement : comme le 19^{ème}, il a longtemps été l'un des quartiers les plus populaires de la capitale, mais c'est aujourd'hui un lieu de vie et de sortie, avec les quartiers « Nation » et « Ménilmontant ».

Au-delà de Paris intramuros, plusieurs villes limitrophes de Paris sont desservies par le métro parisien, comme Boulogne-Billancourt, Sèvres, Saint-Cloud, Neuilly-sur-Seine, Issy les Moulineaux, Montrouge, Vanves, Malakoff, à l'Ouest et au Sud, ou Levallois-Perret, Clichy-la-Garenne, Saint-Ouen, Gennevilliers, Aubervilliers,

Montreuil, Pantin, Les Lilas, Vincennes, Saint-Mandé, Ivry-sur-Seine et Villejuif au Nord et à l'Est.

Lexique

Bail ou contrat de location : c'est un contrat entre le propriétaire (bailleur) et le locataire qui précise les conditions de la location : noms et adresses des parties, montant du loyer et des charges, montant du dépôt de garantie, la surface habitable, date et durée de la location, les équipements et l'usage du logement, délai de préavis, un état des lieux et un inventaire précis du mobilier pour les logements meublés. Les règles varient selon que le logement est loué meublé ou vide. En colocation, il y a deux possibilités : un bail par locataire ou un bail par logement.

Bailleur : la personne morale ou physique qui vous loue le logement : le propriétaire ou la résidence étudiante par exemple.

État des lieux : après la signature du bail, le propriétaire vous donnera les clefs et fera un *état des lieux* avec vous. Ce document dresse la liste des pièces du logement et leur état. Quand vous quitterez les lieux, vous ferez un *état des lieux* de sortie, qui conditionnera la restitution de votre dépôt de garantie par le bailleur.

Loyer : le montant du loyer est indiqué dans le bail. Il peut être revu chaque année mais cette hausse est réglementée.

Charges : les prix des loyers sont indiqués «hors charges» ou «charges comprises». Les charges locatives mensuelles comprennent généralement l'entretien de l'immeuble, les taxes locatives, le chauffage, et éventuellement l'eau et l'électricité.

Dépôt de garantie ou caution : le montant de ce dépôt correspond à un mois de loyer hors charges pour la location d'un appartement non meublé ou deux mois en location meublée. Cette somme vise à couvrir les dommages éventuels causés à l'appartement. Elle vous sera restituée dans un délai maximum de 2 mois après vérification de l'état du logement lors de l'état des lieux de sortie et de la remise des clés.

Garant / Caution : Le garant est une personne physique (souvent la famille ou un proche) ou morale (entreprise, banque, organisme distribuant la garantie visale). En général, le bailleur demande à ce que le garant ait des revenus 3 fois supérieurs au montant du loyer. Un garant s'engage à régler le loyer si le locataire arrête de payer (caution solidaire).

Si vous n'avez pas de proche en mesure de se porter garant, vous pouvez peut-être bénéficier de la **garantie visale**, solution de garantie locative en ligne gratuite : <https://www.visale.fr/>.

Cette solution s'adresse aux étudiants de moins de 30 ans pour un logement du parc locatif privé ou social d'un loyer inférieur à 1500 € charges comprises en Ile de France.

Vous pouvez également utiliser **GarantMe** qui se porte caution moyennant des frais financiers. Rendez-vous sur le site : <https://garantme.fr/> pour faire une simulation.

Frais de dossier : vous devez régler des frais de dossier si vous faites appel à un intermédiaire pour trouver votre logement, comme par exemple une agence immobilière.

Délai de préavis de départ : pour quitter votre logement, vous devez prévenir votre propriétaire, dans un délai fixé par la loi, par écrit et en courrier recommandé avec accusé de réception. Le propriétaire sera en droit de réclamer les mois de loyers dus si vous n'avez pas respecté ce délai. Attention : un congé adressé par voie électronique (email) n'est pas valide !

Assurance multirisques habitation et responsabilité civile : il est obligatoire pour toute personne intégrant un nouveau logement de souscrire une assurance « multirisques habitation ». Cette dernière vous couvre en cas de sinistre ou dommage (incendie, dégât des eaux, vol, etc) ayant eu lieu dans votre logement.

L'assurance « responsabilité civile » vous permet d'être couvert si vous causez accidentellement un tort à un tiers. Elle est obligatoire en France. Elle est souvent comprise dans l'assurance habitation.

Les banques et les mutuelles étudiantes proposent ce type de contrat.

Aide financière :

Les étudiants, quelle que soit leur nationalité, peuvent faire une demande d'aide au logement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour payer leur loyer. Ces aides sont versées soit sur votre compte bancaire soit auprès du propriétaire directement.

Il existe trois types d'aides au logement, qui dépendent de la nature de votre logement, du loyer, de vos ressources et de votre situation familiale :

- L'Allocation de Logement à caractère Social (**ALS**)

- L'Aide Personnalisée au Logement (**APL**)
- L'Allocation de Logement à caractère Familial (**ALF**)

Attention : l'aide personnelle au logement n'est pas rétroactive. Faites votre demande dès votre entrée dans les lieux pour en bénéficier au plus vite, car les réponses peuvent prendre quelques semaines.

Toutes les démarches pour demander une aide au logement doivent être effectuées sur le site de la CAF : <https://www.caf.fr/>

Aide juridique :

L'Agence Départementale d'Information sur le Logement de Paris est une association qui a pour mission d'assurer un conseil juridique sur toute question portant sur le logement. Pour plus de renseignements, consultez le site de l'ADIL : <https://www.adil75.org/>

Pour vous aider dans votre démarche

Plusieurs associations et le service social du CROUS peuvent vous proposer un accompagnement dans votre recherche de logement :

- **CLLAJ** Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes de Paris
6 bis rue Robert et Sonia Delaunay
75011 Paris
Permanence téléphonique : 01 42 74 06 61 du lundi au vendredi de 10h à 13h
<https://www.clajparis.org/>
- Le **Club Étudiant** propose différents services pour accompagner les étudiants : annonces d'offre de logements, emploi, annales du bac, guide logement, etc.
<https://clubetudiant.com/>
<https://revisions.clubetudiant.com/guide-logement-etudiant-2022/>
- **BLOG** sur le logement étudiant : <https://logements-etudiants.org/>
- **CROUS** de Paris - Action sociale/Santé
<https://www.crous-paris.fr/aides-sociales>

- **CIUP** (Cité Internationale Universitaire de Paris) : Le **Welcome Desk Paris** accueille et accompagne les étudiants dans leurs diverses démarches administratives y compris le logement : access.ciup.fr/access-paris-centre/

Listes des adresses (non exhaustive)

Les résidences et Cité universitaires

Le CROUS (Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires)

39, avenue Georges Bernanos

75005 Paris

Plateforme téléphonique : 01 40 51 62 00

Les logements en résidence universitaire sont essentiellement réservés aux étudiants boursiers du gouvernement français et aux étudiants en échange.

Vous pouvez cependant déposer une demande de logement CROUS dès l'ouverture de la phase complémentaire sur <https://trouverunlogement.lescrous.fr/>

Lokawiz

Vous pouvez aussi consulter les offres proposées par des particuliers sur : <https://www.lokaviz.fr/>

Lokawiz est une centrale du logement étudiant non commerciale. Certaines offres sont labellisées par le CROUS, ce qui certifie un niveau de qualité quant aux critères réglementaires, la performance énergétique, le montant du loyer, des charges, etc.

Lokawiz propose principalement des petites surfaces. Vous y trouverez également des offres de co-location.

Pour accéder aux offres, il faut être inscrit sur : <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/>

La CIUP (Cité Internationale Universitaire de Paris)

17 Boulevard Jourdan

Service des admissions

75014 Paris

Tél. :01 44 16 64 00

Située dans le 14^{ème} arrondissement de Paris, La Cité Internationale Universitaire de Paris (CIUP) dispose de près de 6000 logements répartis dans 43 maisons.

Pour être logés à la CIUP, les étudiants doivent être inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur et préparer un diplôme au minimum de niveau master 1 ou équivalent : <https://www.ciup.fr/maisons/demande-logement/>

Le bureau d'accueil d'acc&ss Paris, installé à la CIUP, peut également vous aider à trouver un logement : access@ciup.fr

Les associations spécialisées dans la gestion de logements étudiants

- **L'Union Nationale pour l'Habitat des Jeunes (UNHAJ)** : <https://www.habitatjeunes.org/un-logement-et-bien-plus/trouver-un-logement/>
- **Le C.E.P. (Entraide étudiants)** met en relation des particuliers disposant de chambres et des étudiants, en échange d'un service ou moyennant un loyer :
5, rue de l'Abbaye, 75006 Paris
Tél : 01 55 42 81 23/24/25
cep-etudiants@eglise-sgp.org
- **L'association Arpej** accompagne les résidents dans leurs parcours personnels et résidentiels et offre un service de qualité : <https://www.arpej.fr/fr/arpej/>
- **Cohomly** met en contact familles/étudiants (payant) : <https://cohomly.com/>

Les plateformes spécialisées dans l'offre de logements étudiants privés (chambres, appartements, résidences étudiantes, etc)

De nombreuses résidences étudiantes proposent des services aux étudiants : laverie, espaces de coworking, salle de détente, etc. Elles offrent un cadre convivial qui permet de rencontrer plus facilement d'autres étudiants.

Le parc de logements privé propose également une grande diversité d'offres. Elles peuvent être proposées par des professionnels ou des particuliers.

Les professionnels, agences immobilières, demandent des honoraires (ou frais de dossiers).

Avec les particuliers vous économisez les frais d'intermédiation.

Dans les deux cas, vous aurez à accomplir des formalités : le bail, l'état des lieux, etc.

<https://www.studapart.com/fr/logement-etudiant-paris>

www.estudines.com (résidences privées avec services pour étudiants)

www.adele.org (centrale de logements étudiants)

<https://www.immojeune.com/>

<https://www.location-etudiant.fr/>

<https://housinganywhere.com/fr/>

<https://www.espacil-habitat.fr/devenir-locataire/etudiants/>

<https://www.appartcity.com/fr/offre-etudiante.html>

<https://www.nexity.fr/lamy>

<https://www.nexity-studea.com/>

<https://www.fac-habitat.com/fr/residences-etudiantes>

www.studefi.fr

www.studelites.com

<https://logement.studyrama.com/>

<https://www.residenceetudiante.fr/>

<https://www.uniplaces.com/about-us>

<https://www.espacil-habitat.fr/devenir-locataire/etudiants/residences-etudiantes/>

<https://www.locservice.fr/>

Et quelques sites généralistes :

<https://www.pap.fr/>

<https://www.seloger.com/>

<https://www.lodgis.com/>

Les co-locations

En co-location, il y a deux possibilités : un bail par logement ou un bail par locataire

- **COOPLOC** est un dispositif d'intermédiation locative à destination des étudiants. Des co-locations meublées sont proposées aux étudiants à un prix inférieur à celui du marché : <https://www.coopcoloc.fr/>
- **KAPS** propose des co-locations à caractère solidaire. Il s'agit de logements à loyer modéré proposés en échange d'heures de bénévolat dans les quartiers populaires. Le réseau est géré par l'Afev.

Le concept : <https://afev.org/actions/colocation-solidaire>

Et aussi : <https://www.appartager.com/>

<https://www.lacartedescolocs.fr/colocations/fr/ile-de-france/paris>

<http://www.recherche-colocation.com/paris.html>

Les campus verts : des logements étudiants à la campagne

Les campus verts proposent des logements à la ferme. Ils se situent à 20 mn maximum des centres universitaires. Les logements sont meublés pour un loyer modéré. Il y a une vraie convivialité et la possibilité de manger des produits frais de la ferme.

En région parisienne, les campus verts se situent à Melun en Seine et Marne (77) et prochainement dans l'Essonne (91) : <http://www.campusvert.com/>

Les foyers

Les foyers d'étudiants sont en règle générale gérés par des associations, parfois religieuses, et fermés pendant les vacances universitaires.

Les loyers y sont modérés, les étudiants peuvent être en demi-pension et les conditions sont favorables à un travail entre étudiants. Mais il faut souvent partager sa chambre et il n'est pas possible de recevoir des étudiants extérieurs au foyer.

Résider en foyer suppose de respecter le règlement intérieur, souvent strict pour les repas et les horaires d'ouverture et fermeture des portes.

- **Union Nationale des Maisons d'Étudiants** : l'UNME recense les foyers parisiens, mais il faut poser sa candidature auprès de chaque foyer :
<https://www.unme-asso.com/>
- Le **Diocèse** de Paris : <https://www.paris.catholique.fr/-les-foyers-etudiants-.html>
- **Quelques adresses complémentaires :**

Union Chrétienne de Jeunes Filles (18-25 ans)

Foyer de Naples, 22, rue de Naples - 75008 Paris

Tél. :01 53 04 37 47

Naples@ucjf.net

Union Chrétienne de Jeunes Filles (18 – 25 ans)

Foyer Anne-Marie Veder, 168, rue Blomet - 75015 Paris

Tél. :01 53 68 78 30

Veder@ucjf.net

Foyer Alma Bosquet (femmes 18-25ans) 14, rue Pierre Villey, 75007 Paris

Tél. :01 43 17 31 40

contact@foyeralma-bosquet.com

Foyer Nazareth

101, rue Olivier de Serres, 75015 Paris

Tél. :01 48 28 21 38

foyer.nazareth@wanadoo.fr

Foyer international d'étudiantes

"La Sainte-Famille"

49 rue de Vaugirard, 75006 Paris

tél : 01 45 48 82 54

Les foyers de jeunes travailleurs

Les foyers de jeunes travailleurs sont, en principe, réservés aux employés, apprentis de 16 à 25 ans, mais peuvent aussi accueillir des étudiants aux ressources modestes. Un service de restauration y est proposé.

En général, les habitants de ces foyers signent un contrat d'occupation qui peut aller de 6 mois à 2 ans maximum.

- **Union régionale des foyers de jeunes travailleurs d'Ile de France :** <https://www.habitatjeunes.org/>

166 rue de Charonne, 75011 Paris

Tel : 01 42 16 86 66

- **Le Centre du logement des jeunes travailleurs, étudiants et stagiaires :** <https://www.cljt.com/index.php/nos-logements>

- **Union nationale pour l'habitat des jeunes :**

12 avenue du Général de Gaulle
94300 Vincennes

<https://www.habitatjeunes.org/un-logement-et-bien-plus/trouver-un-logement/>

- **Association pour le Logement des Jeunes Travailleurs (ALJT) :** <https://www.aljt.com/faire-une-demande-de-logement/>

- **L'association Relais Accueil (pour jeunes actifs)**

Association Relais Accueil, 21, rue des Malmaison - 75013 Paris, France

Tél : 01 44 06 88 2

Le logement intergénérationnel

Plusieurs associations mettent en relation des personnes âgées disposant de grands logements et des étudiants à la recherche d'un logement. Il s'agit pour l'étudiant d'assurer une présence bienveillante et rassurante et parfois quelques tâches ménagères en échange du logement.

Selon la formule choisie et le temps dont vous disposez, vous pourrez :

- Être hébergé gratuitement
- Participer simplement aux charges
- Payer un loyer modéré

Le PariSolidaire : <https://www.leparisolidaire.fr/>

Ensemble 2 générations : <https://ensemble2generations.fr/>

We share we care : <https://wesharewecare.eu/fr/>

Les hébergements provisoires

Les auberges de jeunesse : Paris compte une trentaine d'auberges de jeunesse et hostels (auberges de jeunesse nouvelle génération).

L'Office de tourisme de Paris recense les auberges de jeunesse et un grand nombre d'hébergements à petits prix : <https://www.parisinfo.com/> dans la rubrique « où dormir ».

L'Association Parme : propose des solutions d'hébergement meublé destinées au logement temporaire des jeunes actifs, étudiants, stagiaires en formation : <https://associationparme.fr/>

Autres adresses utiles

C.I.D.J. Centre d'Information et de Documentation de la Jeunesse :

voir site Internet : <https://www.cidj.com> (rubrique « vie quotidienne » puis dossier « trouver un logement »)

Eglise américaine de Paris – American Church
65 quai d'Orsay
75007 Paris
www.acparis.org

New York Habitat (agence de location privée) :

<https://www.nyhabitat.com/student-housing/>



Assas Welcome desk
Direction de la stratégie et des
partenariats internationaux
92 rue d'Assas
3^e étage - Bureau 311
75006 Paris